

[...]

Au-delà des confusions provoqué par un usage insuffisamment critiqué des langages (même quand ils se veulent spécialisés) et encore entretenues par l'importance concédée dans les temps modernes aux procédures, aux outils, aux instruments de toute nature, conduisant, le plus souvent, à rebaptiser «évaluation» ce qui, dans quatre-vingt-dix pour cent des cas, n'est que du contrôle déguisé, l'évaluation, en tant que fonction critique voulant formuler des jugements de valeurs (estimation, appréciation) à partir d'une élaboration de critiques et du choix consécutif d'indicateurs est déjà un processus éminemment temporel. En cela, elle se distingue irrémédiablement du contrôle qui doit plus idéalement se situer « hors le temps » (« avant-après » du contrôle juridique et comptable classique ; « temps réel » du contrôle cybernétique) pour permettre, justement, dans la clôture d'une séquence témoin adéquate, de constater la conformité entre une norme, un modèle et les phénomènes que l'on y rapporte pour les y comparer ou, à défaut de ce constat, faciliter la mesure des écarts.

Le modèle, la norme, doivent ainsi être antérieurs et extérieurs à l'opération de contrôle proprement dite, tout en supposant une homogénéité de principe entre eux et les phénomènes objets de contrôle, tandis que les référentiels mis en oeuvre par l'évaluation, reconnus hétérogènes entre eux, et non nécessairement homogènes aux situations et aux pratiques évaluées, s'élaborent, au moins en partie, au fur et à mesure du processus, de la démarche elle-même. Bien que, d'autre part, le contrôle et l'évaluation fonctions critiques distinctes mais, l'une comme l'autre, nécessaires, nous intéressent, en fait, davantage d'un point de vue praxéologique, en tant qu'optimisation éventuelle (ou correction) de l'action entreprise et en tant qu'aide à la décision, que du point de vue de la recherche, ce sont encore les questionnements épistémologiques évoqués précédemment qui sous-tendent et éclairent ces différences entre eux.

On est, alors, bien loin des modes actuelles, où chaque agence ministérielle tient à se doter de sa cellule d'évaluation, quand il ne s'agit pas de comités inter-ministériels des politiques publiques, de comité national d'évaluation des universités (il en va également de même, bien entendu, pour les entreprises privées) : où des évaluations surtout procédurales, voire des «professionnels» de l'évaluation, semblent attendre d'instrumentations appropriées, parfois purement et simplement de «grilles», les analyses infiniment plus complexes qui seraient requises par un exercice moins

«gadgétisé» de cette dernière fonction critique dont les domaines de l'éducation, de la formation ou de l'intervention, ne sauraient faire l'économie sans risques graves d'appauvrissement.

[...]

On l'aura bien compris, justement parce qu'également liées par la temporalité qui les constitue l'une comme l'autre, les notions d'évaluation et de projet entretiennent des relations tout à fait privilégiées. Le projet, en tant que programme, agencement d'objectifs et de stratégies, relève bien, lui, explicitement, du contrôle, mais une fois ce dernier effectué, il suppose encore une évaluation s'il ne se contente pas d'une efficacité insignifiante. En revanche, le projet, en tant que visée, quête de valeurs, source de sens, énoncé politique dont le programme n'est que la traduction stratégique, ne peut être qu'évalué et jamais contrôlé. En outre, il n'est sans doute d'évaluation possible, au sens plein du terme, que lorsqu'un projet-visées explicite en fonde la démarche.

Il peut réellement y avoir des machines de plus en plus sophistiquées, au demeurant, capables d'assister la fonction de contrôle, ou de l'assurer plus ou moins automatiquement (pilotage) : il n'y a pas, il n'y aura jamais (hors du fantasme) de machines remplissant toutes les fonctions de l'évaluation C'est toute la différence.